
Compte-rendu du Comité d'Hygiène et Sécurité Départemental Interdirectionnel du Var (CHSDI) du 13/10/11

Suite à notre déclaration liminaire nous avons pu obtenir des avancées sur les points suivants :

Dégagement de fonds :

Suite à notre déclaration liminaire et nos différentes interventions en Comité Technique Paritaire, le Président du CHS, accepte de réunir un groupe de travail regroupant la direction, les représentants du personnel et les personnels concernés pour trouver une solution aux problématiques des dégagements de fonds (lourdeur des valises utilisées, absence de notion de sécurisation de ces dégagements).

L'objectif de FO DGFIP et de la CGT est que la direction ait recours aux sociétés spécialisées pour réaliser ces actions

Dématérialisation des cahiers Hygiène et Sécurité :

Pour l'administration, c'est en cours de traitement.

Mais par qui, à quel niveau de traitement et où ?

C'est l'inconnu.

Je vous invite donc à nous faire remonter tout problème concernant l'hygiène et la sécurité que vous rencontrez dans vos affectations respectives afin de pallier la carence de l'administration.

Le Document Unique d'évaluation des risques Professionnels (DUERP) :

Suite à la fusion la direction n'a pas maintenu à jour ce document tel que le prévoit la réglementation. Il fera l'objet d'une nouvelle présentation lors du prochain CHS prévu mi-décembre 2011. Nous serons vigilants sur la consultation des agents concernés dans le cadre de l'élaboration de cette nouvelle version.

Prévention des risques de chutes liées à des câbles et fils électriques ;

Après que FO DGFIP a signalé la dangerosité des câbles traînant sur le sol, le Président a officiellement demandé la prise en compte de ce problème par les directions concernées.

Les demandes devront être adressées aux différents gestionnaires de site pour qu'ils prennent les mesures de sécurisation indispensables (pose de cache-fils).

Afin d'éviter qu'un accident survienne à nouveau et pour pallier l'éventuelle lenteur du traitement des demandes, signalez-nous également tout dysfonctionnement.

Nuisance sonore à l'entresol du site de Besagne :

Le Président et la direction concernée ont enfin pris conscience du problème et ont avoué leur impuissance à trouver une solution amiable pour régler ce problème.

Selon les dires de la direction une phase pré-contentieuse devrait s'ouvrir.

FO DGFIP maintient la pression sur cette direction et la relancera périodiquement.

Détecteurs ioniques :

Suite à la demande de travaux par l'administration sur la base d'un seul devis, F O-DGFIP a obtenu que la direction concernée sollicite plusieurs fournisseurs potentiels afin de pouvoir choisir selon la formule du mieux-disant.

Politique de vérification de la sécurité électrique :

L'administration a demandé la prise en charge par le CHS de visites obligatoires de prévention des risques électriques.

FO DGFIP est surpris et inquiet de voir l'administration attendre la fin de l'année pour se préoccuper de ces problèmes qui peuvent engager la sécurité des agents.

Le recours au CHS pour pouvoir les financer paraît lui aussi surprenant.

Tout comme pour les détecteurs ioniques un seul devis a été réalisé, FO DGFIP a, à nouveau, demandé une mise en concurrence ou un appel d'offre pour pouvoir faire un choix.

Le Président du CHS a également accepté.

Entretien des locaux par des sociétés privées :

Octroi de prestations complémentaires pour pallier les difficultés rencontrées.

La reprise des marchés de nettoyage au niveau régional est plébiscitée par le Président du CHSDI.

Certains agents Berkani se verront attribuer des heures de nettoyage supplémentaires

Prise en compte des Troubles musculo squelettiques :

A la demande de FO DGFIP, le Président du CHS a accepté que dorénavant les repose-poignets, réhausseurs d'écran et tout autre matériel nécessaire pour adopter une bonne posture au travail ne soit plus délivrés après l'arrivée d'un TMS mais que ce matériel soit fournis sur simple demande de l'agent.

Nous avons demandé un groupe de travail afin de pouvoir fournir une information précise aux agents sur les recommandations de l'INRS et de l'INSERM par le biais de plaquettes et de stages, et de lister les types de matériels indispensables.

Nous avons également demandé de prévoir pour le budget 2012, une commande la plus exhaustive possible de ces types de matériels.